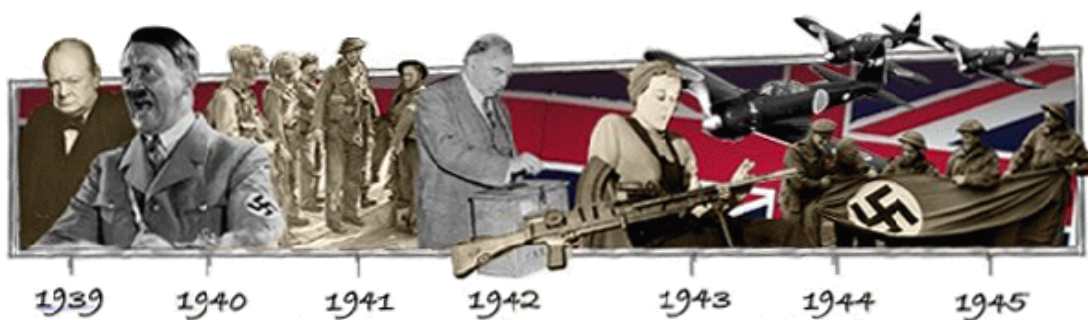




Contenu archivé

Ce contenu Web archivé demeure en ligne à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Il ne sera pas modifié ni mis à jour. Le contenu Web archivé sur Internet n'est pas assujéti aux normes applicables au Web du gouvernement du Canada. Conformément à la Politique de communication du gouvernement du Canada, vous pouvez demander de recevoir ce contenu sous d'autres formats à la page [Contactez-nous](#).



Chronologie de la conscription de la deuxième guerre mondiale

Mettez à l'épreuve vos connaissances sur la conscription
en participant au jeu-questionnaire sur la chronologie des événements.
Bonne chance !

Le 3 septembre 1939 :

Introduction à la question:

Le 3 septembre 1939, la Grande-Bretagne et la France déclarent la guerre à l'Allemagne à la suite de l'invasion de la Pologne par l'armée allemande. Contrairement à ce qui s'est passé lors de la Première Guerre mondiale, le Canada n'entre pas automatiquement en guerre après la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne, parce que l'Empire britannique a signé le Statut de Westminster en 1931. Le Statut de Westminster est un accord qui fait de tous les dominions britanniques des pays indépendants de la Couronne et maîtres de leur politique étrangère.

Question : À quelle date le Canada déclare-t-il la guerre à l'Allemagne?

- Le 4 septembre 1939
- Le 10 septembre 1939
- Le 11 novembre 1939

Réponse et renseignements généraux :

Le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939. William Lyon Mackenzie King a convoqué une séance extraordinaire du Parlement et fait suivre immédiatement d'un vote le débat à la Chambre des communes. La majorité des députés ont voté en faveur de la participation du Canada à la guerre déclarée à l'Allemagne sept jours plus tôt par la Grande-Bretagne et la France. Selon Mackenzie King, le Canada devait contribuer à l'effort des Alliés en fournissant des combattants, des munitions et de la nourriture.

Référence :

Le 3 septembre 1939, p. 3

« J'étais en train de lire ma Bible lorsque j'ai appris que le roi avait donné son approbation. Je me suis agenouillé et ai prié pour mon pays et pour la cause de la liberté, pour avoir de la force et de l'inspiration en ces temps difficiles. J'avoue que mon état d'esprit n'a pas réellement changé de toute la semaine, sauf que j'ai éprouvé un immense soulagement ce matin lorsque j'ai su que nous avons reçu l'approbation du roi. Je ne cessais de m'inquiéter que les éléments chauvins du pays me prennent de nouveau à parti parce que nous ne vous étions pas engagés dans la guerre dès que nous le pouvions. Nous aurons, je le crains, amplement l'occasion de faire la guerre avant qu'elle ne prenne fin [...] »



Image PA-137186

(Embarquement des soldats canadiens pour Grande-Bretagne, 1939)

Le 5 juin 1940 :

Introduction à la question :

William Lyon Mackenzie King a l'intention de mobiliser les forces armées et l'économie canadiennes pour appuyer l'effort de guerre. Dès le tout début de la guerre, il déclare qu'il n'imposera pas nécessairement la conscription. Bien que la conscription ait été décrétée durant la Première Guerre mondiale, Mackenzie King hésite à prendre une décision précipitée à ce sujet.

Question : Quelle est la principale raison pour laquelle Mackenzie King ne veut pas imposer la conscription?

- Pour préserver l'unité nationale
- Pour épargner la vie de jeunes Canadiens
- Parce qu'il estime que le Canada ne devrait pas participer directement à la guerre

Réponse et renseignements généraux :

C'est pour préserver l'unité nationale. Mackenzie King et les libéraux fédéraux étaient sensibles aux opinions bien arrêtées des Canadiens français sur la conscription. Durant la Première Guerre mondiale, presque tous les députés francophones étaient opposés à la conscription et la plupart des députés anglophones étaient en faveur. Peu de temps après sa formation en 1917, le gouvernement unioniste (une coalition de conservateurs et de quelques libéraux) avait adopté une loi prescrivant la conscription. Le Canada était vraiment divisé sur ce point; le Québec et les régions agricoles de l'Ouest étaient contre la conscription, tandis que le reste du Canada était pour. D'un point de vue politique, la question de la conscription a fait élire les unionistes, mais elle a partagé le pays en deux camps. Lors de la Deuxième Guerre mondiale, Mackenzie King comprenait à quel point cette question pouvait diviser les Canadiens et nuire à l'unité nationale.

Référence :

Le 5 juin 1940, p. 3

« J'ai demandé des suggestions constructives, mentionné la nécessité d'un effort de collaboration pour coordonner le travail accompli volontairement dans toutes les régions du Canada. Ai fait observer que, si cela n'était pas fait, la conscription, à mon avis, serait instaurée par un autre gouvernement. J'ai parlé de la nécessité de préserver l'unité nationale et, notre effort de guerre étant fondé là-dessus, de maintenir un équilibre en allant aussi loin que possible, mais pas au point de créer une situation pire que celle à laquelle nous tentons de remédier[...] »



Image PA-113244

(Soldats canadiens embarquant dans une péniche de débarquement)

Le 22 juin 1940 :

Introduction à la question :

Le 12 juin 1940, la puissante armée allemande envahit la France, qui essaie de contenir l'assaut allemand, mais finit par capituler le 22 juin. La Grande-Bretagne et ses dominions sont maintenant seuls contre les agresseurs allemands et italiens. L'inimaginable semble maintenant possible. L'Empire britannique pourrait être vaincu. Durant la première année de la guerre, Mackenzie King évalue le rôle et la contribution du Canada, et détermine les mesures que le Parlement a besoin de décréter.

Question : Quelle mesure le Parlement a-t-il décrétée le 21 juin 1940 pour soutenir et intensifier l'effort de guerre du Canada?

- La *Loi sur la mobilisation des ressources nationales*
- La *Loi sur les mesures de guerre*
- La *Loi du service militaire*

Réponse et renseignements généraux :

La *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* a été promulguée. Elle conférait au gouvernement des pouvoirs d'urgence spéciaux qui lui permettaient de mobiliser toutes nos ressources humaines et matérielles pour la défense du Canada. L'inscription s'est déroulée presque sans incident, car les Canadiens s'entendaient sur la question de la défense de leur pays. Les hommes et les femmes pouvaient s'engager dans l'armée, servir au sein du gouvernement ou travailler pour des compagnies qui contribuaient à l'effort de guerre. Dans toutes les industries, la fabrication de matériel de guerre avait la priorité sur la production de biens à usage civil. À la veille de la guerre, il y avait plus d'un demi-million de chômeurs au Canada. Peu de temps après l'adoption de la loi en question, presque tous les Canadiens avaient un emploi.

Référence : Le 22 juin 1940, p. 2

« Sont arrivées également des communications du haut-commissariat de Grande-Bretagne concernant ce qu'on sait des conditions de l'armistice de la France, dont la plupart concernent la flotte et qui reviennent à dire que la flotte toute entière doit être transférée à l'Allemagne et qu'il appartient maintenant à la flotte britannique d'essayer de capturer quelques gros bâtiments français essentiels. Le gouvernement français n'aura qu'un petit territoire au centre de la France pour poursuivre ses activités et les armées allemandes occuperont le Nord et la côte. C'est pratiquement une reddition complète au gouvernement allemand [...] »



Image PA-145665
(Women and Bomb)

Le printemps 1942 :

Introduction à la question :

Bien que la *Loi sur la mobilisation des ressources nationales* ait été adoptée en 1940, la conscription militaire n'est pas imposée. En 1941, des membres du Parti conservateur militent en faveur de la conscription militaire et, bientôt, une grande partie du Canada anglais appuie cette idée. Le gouvernement libéral de Mackenzie King a promis de ne pas avoir recours à la conscription, mais le premier ministre sait qu'il doit aussi apaiser un nombre croissant de partisans de la conscription.

Question : Comment Mackenzie King s'est-il dégagé de sa promesse de ne pas avoir recours à la conscription ?

- Il a tenu un plébiscite.
- Il a laissé son ministre de la Défense prendre la décision.
- Il n'a pas brisé sa promesse.

Réponse et renseignements généraux :

Mackenzie King a tenu un plébiscite sur la question de la conscription. Il croyait qu'en demandant à l'ensemble des électeurs canadiens de prendre une décision au sujet de la conscription, il pourrait renier la promesse qu'il avait faite plus tôt à deux importantes minorités canadiennes, les Canadiens français et les agriculteurs de l'Ouest canadien, si la majorité des gens appuyaient une position différente.

Référence :

Le 9 juin 1942, p. 1

« Tout en travaillant, je suis resté en contact avec le bureau pour suivre les progrès du projet de loi sur la mobilisation. Jusqu'à quelques minutes avant 10 h, ils travaillaient encore en comité sur la question [...] Cette fois, il restait encore quelques-uns des éléments les plus importants à insérer. Une déclaration concrète concernant la politique [...] C pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire. Une grande partie de ce que j'avais à dire sur l'unité nationale, ce qu'il fallait dire sur la gloire que valait au Canada son effort de guerre outre-mer complètement volontaire [...] Tous ces éléments étaient très importants. »



Image C-022001
(Mackenzie King votant dans le plébiscite)

Le 27 avril 1942 :

Introduction à la question :

Le gouvernement libéral demande aux Canadiens de le délier de sa promesse de ne pas avoir recours à la conscription. Le 27 avril 1942, il pose la question suivante aux Canadiens dans le bulletin du plébiscite : Acceptez-vous de libérer le gouvernement de toute obligation découlant d'un quelconque engagement antérieur visant à restreindre la façon de recruter des hommes pour le service militaire?

Question : Quel est le résultat de ce plébiscite au Québec?

- 27.1 % pour la conscription et 72.9 % contre
- 52.2 % pour la conscription et 47.8 % contre
- 79.9 % pour la conscription et 20.1 % contre

Réponse et renseignements généraux :

Au Québec, 72,9 % de la population votent « non », tandis que 80 % du reste de la population canadiennes votent « oui ». Le gouvernement adopte alors une loi autorisant la conscription pour le service outre-mer en cas de besoin. Vu l'appui massif que lui accorde le Canada anglais, le gouvernement fédéral estime qu'il ne peut plus tenir sa promesse de ne pas avoir recours à la conscription.

Référence :

Le 27 avril 1942, p.3

« En ce qui concerne le résultat du référendum, d'après moi, le pourcentage de votes affirmatifs devrait être d'environ 70 p. 100 pour l'ensemble du Dominion. Si c'est cela, ce sera vraiment bon. Cela voudra dire qu'il s'élèverait à 80 p. 100 et plus dans certaines provinces. Il pourrait être de 75 à 80 p. 100 dans toutes les provinces sauf le Québec. À mon avis, au Québec, le pourcentage de votes affirmatifs pourrait être de 30 p. 100. Il pourrait même atteindre 35 p. 100. Je suis assez certain que le vote justifiera amplement la tenue du référendum, en ce qu'il montrera très clairement que la population dans son ensemble désire avoir les coudées franches et ne plus être restreinte par des engagements ou des promesses passés. »



Image PA-107910
(Démonstration anti-conscription)

Le 22 novembre 1944 :

Introduction à la question :

À l'automne 1944, cinq ans après le début de la guerre, le ministre de la Défense nationale, le colonel J.L. Ralston, est convaincu de la nécessité d'une conscription militaire immédiate. Dans l'espoir d'éviter un recours à la conscription, le premier ministre remplace le colonel Ralston par le general A.G.L. McNaughton, qui est un chaud partisan du service volontaire. Cependant, après avoir subi de très fortes pressions de la part de ses ministres canadiens-anglais, Mackenzie King revient sur sa décision et impose la conscription le 22 novembre 1944 afin de sauver son gouvernement.

Question : Combien de soldats conscrits le Canada a-t-il envoyés outre-mer pour faire la guerre?

- 16,258
- 12,908
- 92,368

Réponse et renseignements généraux :

Plus de 16 000 soldats ont été recrutés et 12 908 ont été envoyés outre-mer par suite de cette seconde conscription. Cependant, puisque la conscription a été imposée à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la plupart des conscrits envoyés outre-mer sont rentrés chez eux sains et saufs.

Référence :

Le 22 novembre 1944, p. 1

« Je venais juste de commencer à me préparer pour les travaux d'aujourd'hui lorsque le téléphone a sonné et que le général McNaughton m'a parlé. Il m'a dit qu'il avait des nouvelles très graves. Que le personnel du quartier général ici l'avait informé que le système du volontariat ne permettrait pas d'obtenir les hommes nécessaires. [...] Il a exprimé l'opinion que c'était comme recevoir un coup dans l'estomac. Il a aussi dit que le commandant de Winnipeg lui avait remis sa démission. Que si les commandants se mettaient à démissionner l'un après l'autre, l'appareil militaire tout entier se détériorerait, commencerait à se désintégrer, et la situation ne pourrait être contrôlée. [...] nous avons un vrai problème auquel il faut faire face [...] il est clairement de mon devoir de faire adopter le décret et de demander un vote de confiance au Parlement [...] »



Image PA-137461

(Soldats canadiens déployant un drapeau allemand)

Le 7 mai 1945 :

Introduction à la question :

Le 1er avril 1945, les forces armées américaines envahissent Okinawa, au Japon. Le 2 mai 1945, l'armée soviétique prend Berlin, en Allemagne.

Question : À quelle date la Deuxième Guerre mondiale a-t-elle pris fin?

- Le 1 novembre 1918
- Le 7 mai 1945
- Le 2 septembre 1945

Réponse et renseignements généraux :

Le 2 septembre 1945, après deux attaques à la bombe atomique contre le Japon, le ministre des Affaires étrangères Shigemitsu signe l'acte de capitulation sur le navire de guerre *U.S.S. Missouri*, dans la baie de Tokyo, au Japon. Cela marque la fin officielle de la Deuxième Guerre mondiale. L'Allemagne s'était rendue le 7 mai 1945. Lors de la Première Guerre mondiale, les hostilités ont cessé le 11 novembre 1918. La signature du Traité de Versailles, le 28 juin 1919, a mis officiellement fin à cette guerre.

Référence :

Le 7 mai 1945, p. 8

« La journée d'aujourd'hui a été bonne C heureuse, même à certains égards, mails elle a considérablement réduit notre fardeau, car elle a apporté la nouvelle que le militarisme nazi avait enfin été détruit. Quelle heure catastrophique! C surtout pour ceux qui ont provoqué cette guerre. Qu'il est juste le châtimeut reçu par les partisans de Hitler et de Mussolini, mais les mots ne peuvent exprimer combien il est triste que des innocents aient tant eu à souffrir. Ce que des multitudes de personnes innocentes ont tant dû souffrir à cause de la culpabilité, de la folie, de l'orgueilleuse ambition d'une poignée de gangsters. De mémoire d'homme, rien de semblable n'a jamais été vu. »



Image PA-147118

(Cérémonie de reddition des Japonais)